

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Rumeur et argumentation

Klein, Annabelle

Published in:
La galaxie des rumeurs

Publication date:
1995

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Klein, A 1995, Rumeur et argumentation. Dans *La galaxie des rumeurs*. Vie Ouvrière , Bruxelles, p. 127-140.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Rumeur et argumentation

Traité de Maastricht traité dans la presse

Annabelle Klein

RUMEURS LIÉES AU TRAITÉ DE MAASTRICHT

"Si nous votons "non", il y aura une crise financière et économique immédiate en France".

"Les paysans français seront les premières victimes du Traité de Maastricht".

"En refusant le Traité, nous offrons l'Europe sur un plateau d'argent à l'Amérique et au Japon".

"Le "non" au Traité de Maastricht ne présente aucun danger pour l'Europe car il y aura bientôt un nouveau Traité renégocié qui sera, lui aussi, soumis à un référendum"....

Autant de considérations diverses que nous pouvions lire dans la presse au moment du référendum français autour de la question de l'accélération de la construction de l'Europe et de son fameux Traité de Maastricht. Une avalanche d'idées, d'angoisses, d'imaginaire collectif a complètement embourbé et enseveli l'information journalistique durant les quelques semaines, décisives, qui ont précédé la ratification du Traité de Maastricht par la France. Nous nous sommes penchée sur le phénomène en tentant de mesurer la place laissée à la rumeur dans la presse et nous avons constaté que la rumeur était ici utilisée comme force argumentative tout à fait particulière puisque fortement irrationnelle et ne répondant pas nécessairement aux exigences et à la logique de la démonstration.

En effet, le relevé des diverses rumeurs qui ont couru dans les articles de presse traitant de ce sujet est éloquent. Il met en évidence qu'un même contenu de rumeur était généralement utilisé et interprété de façon contraire suivant qu'il était lancé par un opposant ou un partisan du Traité de Maastricht. Ici la rumeur est donc utilisée comme un outil d'argumentation dans le débat. La base du processus argumentatif et persuasif qui a eu lieu dans les milieux politique et journalistique peut se définir par le principe de contradiction, au sens premier de "dire-contre-dire", c'est-à-dire que la création d'une rumeur entraînait quasi systématiquement son contraire, son démenti. Cette contre-rumeur, de même forme et de même registre, servait de la même manière d'argumentation au camp adverse. A titre d'exemple, prenons cette considération rencontrée dans "L'Événement Du Jeudi" : "La monnaie commune et unique fera disparaître

la souveraineté nationale et monétaire de la France" ainsi que son parfait contraire "Actuellement, la soumission de la France est totale. Par le "oui", la France récupérera simplement une partie de la souveraineté" (Jacques Chaban-Delmas, dans "L'Événement du Jeudi").

Il faut encore souligner le caractère particulier des rumeurs présentes et présentées dans la presse lors du débat concernant la ratification du Traité de Maastricht. En effet, ces rumeurs résultent d'une double intentionnalité : d'une part, convaincre le public que tel ou tel événement risque de survenir et d'autre part, et par voie de conséquence, l'encourager à poser tel ou tel comportement (en l'occurrence, voter "oui" ou "non" au référendum).

Il s'agit donc ici de rumeurs inscrites dans une stratégie délibérée bien qu'assez incohérente puisque régie par des phénomènes liés à l'angoisse, principalement.

Considérons à présent les multiples rumeurs liées directement ou indirectement à la ratification du Traité de Maastricht. Celles-ci sont pratiquement toujours doublées de leur contraire qui constitue bien plus qu'un démenti puisqu'il s'agit véritablement d'un retournement de situation où des éléments identiques sont utilisés afin de démontrer et de convaincre du contraire. Rappelons que notre objectif ne consiste nullement en la validation ou l'infirmité de ces rumeurs. Leur intérêt réside dans le fait de leur existence à un moment donné et en leur divulgation dans la presse.

La méthode utilisée ici est sensiblement différente de celle que nous avons mise en place dans le chapitre "rumeur et presse". Nous avons dépouillé 3 hebdomadaires français ("Le Canard Enchaîné", "L'Événement Du Jeudi" et "Le Nouvel Observateur"), 4 quotidiens français ("Le Monde", "Libération", "Nord-Eclair" et "L'Humanité") ainsi que 3 quotidiens belges ("LLB", "Le Soir" et "L'écho") pendant la période précédant la ratification du Traité de Maastricht par les Français, c'est-à-dire du 01/05/1992 au 20/09/1992.

L'éventail très large des médias choisis se justifie à nos yeux par le souci de refléter les diverses sensibilités (types de presse : quotidienne ou hebdomadaire, tendances politiques : gauche, droite ou centre, opinion favorable ou opposée au Traité, point de vue national, régional ou limitrophe, etc.) relatives au sujet.

Le dépouillement n'est plus systématique comme dans l'analyse de la rumeur dans la presse. Il s'agit plutôt de coups de sonde, de tirages "au sort" de quelques rumeurs significatives qui sont apparues dans la presse écrite à ce moment. Aussi, la liste qui va suivre n'est certes pas exhaustive. Elle a pour objectif prioritaire la mise en évidence d'un certain nombre d'éléments pertinents pour notre propos.

En outre, nous ne tenterons pas de mesurer le taux de rumeurs présentes dans tel ou tel organe de presse, ni même de définir celui-ci sur base de sa position vis-à-vis du Traité. Si ces questions suscitent un intérêt certain, les réponses que nous pourrions tâcher d'y apporter nous écarteraient aussi de notre objet qui, comme nous l'écrivions plus haut, consiste davantage à réfléchir à la folle vague d'irrationnel qui a submergé l'événement et à la somme des rumeurs contradictoires qui ont jailli dans la presse au cours de cette période.

Arguments rumeurs anti-Traité

1. La monnaie commune et unique fera disparaître la souveraineté nationale et monétaire de la France.

2. L'union monétaire représente un danger mortel pour le DM.
On ne peut pas faire fonctionner une banque centrale commune à des pays qui ont des politiques économiques différentes. Cela est impossible en Europe.

3. La Commission de Bruxelles veut interdire l'exportation du camembert français.

4. La Commission de Bruxelles est responsable du nouveau format de "Gitanes".

5. La suppression des frontières va augmenter l'immigration clandestine.
Elle sera également un frein à l'industrie française et aucun futur durable ne sera possible car aucune coopération n'est prévue au niveau de la recherche dont dépend l'avenir industriel.

6. Les paysans français seront les premières victimes du Traité.

7. La Commission de Bruxelles est technocratique, irresponsable. Elle décidera cependant de tout et coûtera très cher : 80% des décisions seront prises à Bruxelles.

8. L'Allemagne sera toute puissante au sein des Douze.
Domination allemande.

Arguments rumeurs pro-Traité

1. Actuellement, la soumission de la France est totale. Par le "oui", la France récupérera simplement une partie de la souveraineté.

2. L'objectif de l'union monétaire consiste précisément en l'harmonisation de ces politiques.

3. La Commission de Bruxelles a édicté une règle générale qui contraint tous les partenaires européens, sous réserve de quelques conditions hygiéniques, à accepter les fameux camemberts français.

4. Faux : c'est la Seita qui, dans une logique industrielle, a décidé de normaliser tous ses produits.

5. L'Europe permettra aux industriels d'affronter la concurrence étrangère. Sans compter que la France a déjà largement bénéficié des aides de la Communauté : 40 milliards de FF.

6. La France a bénéficié, en 1992, de 20% du budget agricole européen.

7. La Commission de Bruxelles emploie trois fois moins de personnel que la Ville de Paris.

8. En cas de non, l'Allemagne sera plus forte et la France plus faible. En outre, l'Allemagne fait des efforts considérables.

9. L'Allemagne ne peut à la fois assumer les charges de la réunification et celles qui seraient liées à une nouvelle étape de la construction européenne.

9. Il faut intégrer l'Allemagne au Traité, il faut qu'elle soit du côté de l'Europe, de notre côté.

J'ai peur de l'Allemagne, de ce qu'elle deviendrait dans une Europe désagrégée où, dégagée des contraintes de la Communauté, elle se déploierait. Il ne faut pas prendre l'Allemagne pour un gros chien dressé parce qu'elle a été irréprochablement démocratique depuis 45 ans. Là oui, on éprouverait la puissance du DM et pas seulement celle du DM. Celle d'une Allemagne écrasante avec ses 80 millions d'habitants, rayonnant sur tout le coeur du continent, impériale...

Ainsi passerait-on de l'Allemagne européenne à l'Europe allemande." (Françoise Giroud).

Diktat du DM si la banque centrale européenne ne se crée pas : en ratifiant Maastricht, la France donne le feu vert à cette création où elle parlera à égalité avec l'Allemagne. En disant non à Maastricht, la France continuera de subir le diktat du DM.

Une nation aussi puissante que l'Allemagne a besoin de se trouver un nouvel avenir. Il faut que ce soit dans la construction européenne, sinon ... Bref, un rejet du Traité équivaldrait à 40 ans de réconciliation gâchés, 20 ans d'amitiés piétinés, et les souvenirs d'un siècle de haine héréditaires, de destructions et de massacres réveillés. La puissance du monstre allemand reste toujours une des phobies françaises.

10. Il y aura un recul social généralisé :

- la semaine de travail passera à 48 heures;
- les enfants travailleront dès l'âge de 13 ans;
- les femmes travailleront la nuit;
- les personnes âgées seront envoyées dans des régions où elles ne dérangeront pas.

10. Rien ne changera au niveau des salaires français, de la protection sociale et de la balance des paiements.

11. Le racisme augmentera car la révision du droit de vote prévue par l'article 88-2 du Traité accentuera l'exclusion des populations d'immigrés.

Avec la citoyenneté européenne et le nouveau droit de vote, trois sortes de citoyens existeront en France. Ceux qui auront le droit de voter et qui seront éligibles pour toutes les élections : ce sont les Français. Ceux de la seconde zone, immigrés du sud de la Communauté concernés par les élections municipales et européennes. Et ceux de la troisième zone, Nord-Africains et Africains, qui n'auront aucun droit de citoyenneté. Ainsi naîtront l'exclusion et le racisme.

12. Les Américains ont manifesté leur intérêt à ce que le Traité soit ratifié. Et s'ils y ont intérêt, c'est que l'on va y perdre. (idem vis-à-vis de l'Allemagne).

13. L'Europe coûtera cher aux citoyens. Certains économistes vont jusqu'à estimer ce coût à 5.200 francs (d'autres à 6.000 francs) par an et par ménage.

11. Crainte de la résurgence des nationalismes : l'absence d'un pôle d'attraction européen fort, comme celui qu'esquissa le Traité de Maastricht, ouvre la porte à tous les ferments de désagrégation à l'Est, avec les inévitables retombées en Europe Occidentale, à savoir que chaque pays cherchera à reconstituer son propre réseau d'alliances.

Il n'est pas vrai que l'Europe stagnerait, elle se décomposerait !

12. L'hégémonie américaine et nipponne : le rejet du Traité par la France risque fort de prendre d'abord la forme d'une fuite ou d'un repli de la plupart des pays dans le giron américain. Celui-ci favoriserait, dans la fidélité à l'Alliance Atlantique, un vrai rapprochement et une vraie alliance entre les peuples européens. Les Etats-Unis, super-puissance unique mais déclinante ne demandent que cela. Pris individuellement et en l'absence d'unité politique, les pays européens ne pèseront pas plus lourd dans les décisions de Washington que le Mexique ou le Canada.

Bref, en refusant le Traité, les électeurs pourraient bien avoir offert l'Europe sur un plateau d'argent à l'Amérique et au Japon, protecteurs plus qu'alliés.

13. Grâce au Traité, l'Europe va vers une plus grande équité en ce sens que la contribution des Douze deviendrait plus liée à leur richesse effective.

Le maintien des frontières coûte cher aux citoyens. Exemple : le voyageur ayant 10.000 francs au départ en perd la moitié pour changer 12 fois son argent. Avec le Traité, avec la création de l'ECU, l'Europe gagnera 134 milliards par an,

dont 18 milliards pour la France.
En effet, les 2/3 du commerce extérieur des Douze sont des échanges entre les pays membres de la Communauté. Le refus de l'écu oblige les sociétés françaises à continuer de payer les frais de transaction sur ce commerce intra-communautaire. Leur compétitivité est pénalisée.

14. Le chômage va augmenter si on vote la ratification du Traité de Maastricht.

14. Le chômage va augmenter si on ne vote pas la ratification du Traité de Maastricht.

15. La criminalité va augmenter.

15. Le Traité affirme : "La politique de l'Union n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité de défense des Etats membres."

16. Les défenseurs du "oui" veulent cacher le texte intégral du Traité car en lui-même il représente un argument en sa défaveur.

17. Il existe une étude de l'INSEE (Institut National de Statistiques) qui montre les conséquences économiques qu'aurait l'application du Traité pour la France :

- augmentation du chômage
- diminution du niveau de vie

Le pouvoir en place a censuré cette étude.

18. Voter "oui", c'est renier la Révolution Française de 1789.

19. Le "oui" correspond au retour de la France au sein du commandement militaire intégré de l'OTAN (sous obédience américaine).

20. Selon l'article 107 du Traité, la Banque centrale, supranationale, sera totalement indépendante. Ni la banque centrale européenne, ni les membres de son organe de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions communautaires ou des gouvernements des États membres.

La France sera soumise aux "représentants de la grande finance" car la Banque centrale échappera à tout contrôle démocratique pour jouer son rôle de gendarme économique.

21. L'ouverture des frontières contribuera à désorganiser les marchés nationaux du logement, qui s'ouvriront sur une demande liée à une plus grande mobilité professionnelle et résidentielle des ressources humaines.

22. Pourquoi le "non" à Maastricht engendrerait-il le moindre protectionnisme vis-à-vis de l'Europe ? Avant Maastricht, l'Europe n'allait pas si mal.

23. La France ne pourra plus mener de politique étrangère indépendante. Jean-Pierre Chevènement refuse que la France soit supplantée par l'Europe en ce qui concerne la politique étrangère : "En se résignant à bâtir l'Europe par la monnaie, on accepte qu'elle soit celle des oligarchies financières et que la France ne puisse y jouer un rôle conforme aux valeurs qu'elle porte : celles de la République".

24. La monnaie unique enlèvera les compétences des pouvoirs publics français en terme de fiscalité, de dépenses publiques et d'investissements publics.

25. Dire "non", c'est dire "oui" au capitalisme sauvage et au retour triomphal du Tatchérisme.

Assez rapidement, on assisterait à la création d'un axe anglo-allemand, tant au niveau économique que diplomatique. La France jouerait forcément cavalier seul.

RUMEURS LIÉES À LA POLITIQUE FRANÇAISE ET À LA MALADIE DE FRANÇOIS MITTERRAND.

1. La ratification profitera à la droite car cela ira dans le sens d'un mécontentement populaire et permettra à la droite d'espérer le pouvoir aux prochaines législatives. Maastricht, c'est aussi un libéralisme économique débridé. Sous le couvert de "citoyenneté européenne", de nouvelles discriminations contre les travailleurs immigrés sont à craindre.

C'est un Traité d'abandon national, de soumission et de xénophobie.

2. Le Traité est le "fond de commerce" de Le Pen. Son programme coïncide très étroitement avec le FN : régression sociale, mise en cause de la sécurité et des systèmes de retraite, austérité aggravée pour le budget de l'Etat.

3. L'objectif de la ratification est avant tout de donner au Parti Socialiste français tout le bénéfice de la victoire.

5. Le Pen affirme que la maladie de F. Mitterrand n'est qu'un coup de pub pour le Président dont la popularité est au plus bas. C'est pourquoi il se fait opérer AVANT le 21 septembre, jour du référendum.

1. Si le "oui" l'emporte, Mitterrand dissoudra l'Assemblée Nationale. Il profiterait de la désunion de la droite et notamment de la déstabilisation de Chirac pour provoquer des élections législatives anticipées. Avec pour espoir de limiter l'ampleur de l'échec socialiste et de favoriser l'UDF, pro-européenne, au détriment d'un RPR en crise. Ce serait le meilleur moyen de s'assurer une cohabitation plus douce avec un premier ministre pro-européen.

2. Le Pen a proclamé le "non" à corps et à cris.

3. Les partisans du "oui" voulaient voter "non" afin de "virer" les socialistes du pouvoir
"En votant "non", vous risquez de perdre l'Europe et vous garderez le socialisme" (Valéry Giscard d'Estaing)

4. En cas de refus, Mitterrand sera appelé à démissionner. L'échec de Maastricht ne profiterait donc à personne et en plus la France pourrait bien être rayée de la carte diplomatique pendant une dizaine d'années.

5. L'annonce de son cancer n'était pas une position tactique. Mitterrand avait décidé de repousser son opération au plus tard. Son show télévisé d'une durée de trois heures, véritable prouesse physique pour son état de santé, aurait décliné la crise de réticence précipitant ainsi son intervention chirurgicale. Le déficit public de sa maladie a trois raisons d'être :

- Dès son entrée à la présidence, Mitterrand avait promis la transparence sur son état de santé.
- Il a été marqué par l'agonie de Pompidou en direct.
- La maladie affaiblit les fonctions présidentielles.

6. Mitterrand croit, en lançant le référendum, en un "oui" massif et espère que la droite ne fera qu'aggraver ses divisions internes. Il veut un rétablissement extraordinaire de la gauche avant les élections de mars 1993. Là où De Gaulle s'est cassé les dents, Mitterrand veut réussir et entamer à la fin de son mandat une sortie gaulienne.

7. "Il faut voter "oui", pour se distinguer de la clique des Marchais à Le Pen, qui sont depuis 40 ans les adversaires de l'Europe" (Pierre Méhaignerie, Président du CDS).

8. Selon le RPR, Mitterrand ne voulait pas organiser de référendum.

9. "La victoire du "non" serait le choc salutaire qui ébranlerait la morne vie politique de notre pays." (Philippe Seguin).
"Le président serait désavoué si le "non" l'emportait car c'est lui qui pose la question" (Charles Pasqua, Président du RPR).

9. Si le "oui" l'emporte, Mitterrand choisira le Premier Ministre et sifflera ses ralliés. Dans le cas contraire, le président ne choisira rien du tout car il sera sur le chemin du départ (Marie-France Garaud).

10. Effets positifs du Traité sur les entreprises dynamiques et donc exportatrices. Celles-ci relanceraient l'économie européenne.

Le plus étonnant est donc qu'un même contenu informationnel, non vérifiable de surcroît, est utilisé pour encourager telle attitude ou son contraire, le vote positif ou négatif. Autrement dit, c'est le même argument qui plaide en faveur de la thèse et de l'antithèse. Il n'est plus surprenant dès lors que les règles traditionnelles de l'argumentation logique trouvent ici une absence de "rationalité".

L'hypothèse explicative d'un tel mode d'argumentation rumoral est que l'argument utilisé étant non vérifiable, du moins au moment de prendre la décision et compte tenu justement du risque (on ne peut se payer le luxe d'attendre qu'il soit vérifié, s'il l'était

jamais !), cet argument est considéré comme pertinent sur base non d'un raisonnement logique, mais sur base d'une adhésion, d'une croyance d'ordre plus irrationnel.

Ce qui fait la force d'un argument, c'est qu'il s'impose logiquement à tous. Il est admis sur base de vérification ou du moins de raisonnement.

Au contraire, la force d'un argument rumorale vient de sa charge émotive qui le fait admettre sur base d'un "raisonnement" affectif par une portion plus ou moins importante de l'auditoire.

Lorsque les tenants et les opposants emploient en faveur qui du "oui, qui du "non" un argument commun tel que "La France risque de perdre sa souveraineté", ils ne font pas appel au raisonnement logique des Français, mais bien à leur irrationnel. Ils leur laissent imaginer ce qu'ils veulent, ce que chacun d'entre eux veut voir : guerre, occupation, colonisation ...

Evoquant en chacun des images intériorisées de ses craintes personnelles, l'argument rumorale vient réveiller les plus sourdes angoisses; sourdes à l'argumentation traditionnelle, afin de susciter une activité suffisante pour induire le comportement. Une fois la panique semée, l'irrationnel en éveil, il suffit au partisan ou à l'opposant de "suggérer" la réponse de nature à soulager cette tension. "Suggérer" au sens de la suggestion, technique utilisée en hypnose pour induire un comportement ou une attitude dans le chef du sujet.

Les techniques de propagande et de mobilisation des foules utilisées lors de la levée de forces despotiques et fascistes sont proches : utiliser l'imaginaire, l'inconscient, l'affectif individuel dans le but de provoquer une réaction collective.

L'argument nationaliste, largement affectif, en est sans doute l'exemple le plus éloquent.

Lorsqu'il est ainsi fait appel davantage au cerveau droit, siège de l'affectif, qu'au cerveau gauche, siège du rationnel, le "raisonnement" induit cesse donc en partie d'être rationnel pour devenir un "raisonnement" affectif bien plus "efficace" actuellement sur le plan des comportements puisqu'il répond aux besoins émotionnels qui appartiennent à un registre trop peu privilégié et utilisé par l'homme d'aujourd'hui.

AUTRES RUMEURS... (non liées aux arguments oui/non)

1. Le "non" au Traité de Maastricht ne présente aucun danger pour l'Europe puisque, bientôt, un nouveau Traité renégocié sera lui aussi soumis à un référendum avant d'être éventuellement ratifié.
2. En cas de victoire du "oui", Mitterrand démissionnera, provoquant une élection présidentielle anticipée. Il réussirait ainsi sa sortie en beauté, évitant l'épreuve d'une seconde cohabitation.
Il partirait sur une victoire et non sur une défaite comme De Gaulle.
Dans la foulée de Maastricht, avec un Chirac affaibli, le candidat socialiste vraisemblablement Michel Rocard, aurait de bonnes chances d'être élu.
3. Ce qui suit s'oppose à la rumeur précédente.
Mitterrand respectera ses échéances. Il bénéficiera, après la victoire du "oui", d'une

"relégitimation". Il profiterait des 6 mois qui le séparent des législatives pour mettre sur les rails le "Grand Marché" de Maastricht.

4. En cas de "non", Jacques Delors, président de la Commission Européenne, démissionnera.
5. Un porte-parole de la "Buba" "aurait laissé entendre" que la Bundesbank n'était pas opposée à un réalignement des parités au sein du SMI.
Ce réalignement occasionnerait un décrochage des monnaies italienne, espagnole, anglaise et ... française.
6. En cas de victoire du "non", Mitterrand démissionnera.
7. Jacques Chirac profiterait de la brouille politique pour faire oublier les querelles internes de son parti et écarter Valéry Giscard d'Estaing.
8. Les conséquences du référendum affecteront les élections législatives. En effet, il serait difficile de nommer ministre en 1993 une personnalité s'étant battue pour le "non".
9. Alors que des rapports confidentiels du FMI annonçaient que le Traité induirait à long terme une stimulation de la croissance économique européenne, tout le monde ne retint et surtout, ne propagea que la vision à court et moyen terme qui, bien sûr, était nettement moins favorable.
Des économistes interrogés confidentiellement (et donc anonymes) soulignaient que le Traité ne nous apporterait qu'un effet récessif jusqu'en 1995-1996.

AMALGAMES

De nombreux amalgames ont également fusé dans les journaux. Ils témoignent eux aussi de la puissance imaginative et créatrice d'histoires, de récits, de rumeurs engendrée par l'homme, face à un événement, une décision à prendre (ratification du Traité) via les interrogations et les diverses angoisses et craintes qui en découlent. En voici quelques-uns :

1. Lien entre les manifestations des camionneurs et le Traité de Maastricht.
Alors que les "routiers" manifestaient contre le permis à points, mesure législative du simple ressort national, certains ont vu dans ces manifestations des raisons tout autres : les camionneurs auraient, selon d'autres, anticipé les effets négatifs potentiels de l'application du Traité de Maastricht (dégradation des conditions de travail, déréglementation du marché, guerre commerciale, etc.).
 2. Les accords du GATT : le président des USA attend la ratification, puis il administrera sans ménagement le coup de barre : déchaîner les importations américaines.
 3. Voyage de Mitterrand à Sarajevo le 30 juin 1992. Celui-ci lui profite comme une embellie dans les sondages à l'approche d'un référendum aux issues incertaines.
- Nous pouvons encore évoquer quelques mots-valises largement utilisés dans la presse et qui trahissent des idées, des rumeurs des "pour ou contre" :
- les "non-istes" et les "oui-istes";

- "se faire maastriquer" = condensé de "se faire berner" et de "se faire matraquer";
- les "maastrichteurs"; etc.

Les adversaires du Traité se servent comme d'un repoussoir de la sonorité gutturale de la ville néerlandaise où il a été signé.

CONCLUSIONS

1. Dans cette analyse, les rumeurs sont multiples :

- Rumeurs identiques utilisées pour tirer des conclusions différentes, voire opposées;
- Rumeurs liées à la politique intérieure française;
- Rumeurs liées à la santé de François MITTERRAND;
- Rumeurs liées à des événements d'actualité n'ayant aucun rapport avec le contenu du Traité à ratifier.

Toutes ces rumeurs gravitent autour de l'événement (ratification par la population française du Traité de Maastricht) et celui-ci en devient lui-même presque une rumeur. Maastricht devient une véritable nébuleuse d'informations contradictoires. En effet, l'ensemble est traité par la presse comme une grosse rumeur autour de laquelle se greffe une multitude de petites sœurs.

Ces rumeurs constituent le réceptacle des craintes et angoisses les plus profondes. Les rumeurs liées à la crainte de l'Allemagne sont exemplaires à ce titre : qu'elles soient formulées en vue d'encourager le pour ou le contre, elles réveillent les inquiétudes assoupies par un demi-siècle de démocratie en Europe. Les allusions, les sous-entendus se succèdent : "Une nation aussi puissante que l'Allemagne a besoin de se trouver un nouvel avenir. Il faut que ce soit dans la construction européenne, sinon ...".

Rien n'est clairement dit, mais le frisson que l'on provoque dans le dos du citoyen n'en est que plus vif. L'imaginaire est libéré. Il mêle gaiement les représentations du souvenir à celles d'une projection apocalyptique qui nous glace littéralement. La bête immonde ne serait-elle qu'endormie ?

Concluons nous-mêmes qu'elle pourrait se réveiller d'un instant à l'autre si ...

2. En ce qui concerne véritablement le lien rumeur/argumentation, on peut dire que dans un raisonnement logique, telle prémisse amène à affirmer telle conclusion et oblige à nier telle conclusion opposée. Dans le raisonnement logique, les thèses s'opposent l'une à l'autre tandis que dans la rumeur, l'une ET l'autre sont vraies et c'est précisément ce phénomène qui cristallise la rumeur.

Ainsi, la rumeur est ouverte, on peut y mettre un peu ce que l'on veut. Elle peut de la sorte résoudre le dilemme de l'alternative en prenant l'une ET l'autre voie. Un peu comme dans nos rêves où l'on peut se trouver ici ET ailleurs. La rumeur parvient ainsi à maintenir un équilibre avec une société binaire, de choix et de rationalité.

3. Un corollaire de cette caractéristique de la rumeur consiste dans le fait qu'elle ne peut pas dire la négation. C'est d'ailleurs une des raisons expliquant l'inefficacité des démentis. Prenons un exemple. Si nous lisons dans la presse ou si nous entendons le démenti suivant : "Monsieur Dupont n'est pas un voleur", que retenons-nous ? Si nous n'avons jamais eu connaissance auparavant de la rumeur (M. DUPONT = voleur), nous allons tout simplement découvrir l'association M. DUPONT = voleur. Si, au contraire, nous connaissions la rumeur avant, nous retiendrons les deux possibilités (M. DUPONT est ET n'est pas un voleur).

Cette caractéristique de la rumeur lui donne le pouvoir très particulier de pouvoir à la fois, à un moment donné, dire une chose ET son contraire, mélanger un espace et un autre (par exemple lors de la célèbre rumeur d'Orléans, il y avait un mélange étroit entre la ville et ses sous-sols), un temps et un autre : les rumeurs concernant l'Allemagne passée (nazie) et présente (démocratique), par exemple. Ainsi, la rumeur se caractérise par cette **proximité** entre des choses qui normalement, dans la situation de rationalité, s'opposent.

4. Il y a non seulement proximité entre des mondes différents mais on peut dire que les limites entre ces mondes sont floues.

En effet, le doute est typique de la rumeur. C'est ce moment où les gens ne distinguent plus bien le vrai et le faux. Les deux sentiments se cotoient. La rumeur englobe les paradoxes, les contraires. C'est en cela que la rumeur peut être raccrochée à la globalité de l'humain.

Tout comme la magie qui fait voisiner réel et imaginaire, la rumeur est, dans nos sociétés modernes, un espace où les opposés sont encore admis ENSEMBLE. Ainsi, la rumeur est et reste un espace différent.